

ILLUMINATIONS DE NOËL 2024



ARTICLE 1 DESCRIPTION DU CONCOURS

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Marsillargues organise un concours des illuminations et décorations de Noël.

Le concours a pour but de promouvoir l'investissement des Marsillarguois et des commerçants dans le développement d'une ambiance féérique au sein de la ville. L'objectif poursuivi est d'animer la cité, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Acteurs de notre Ville, vous contribuez à faire vivre la magie de Noël.

ARTICLE 2 QUI PARTICIPE ET COMMENT ?

Le concours des décorations et illuminations de Noël est ouvert aux habitants et aux commerçants de Marsillargues, après demande d'inscription auprès du service Communication de la Ville à communication@marsillargues.fr.

Participation et inscription gratuites **du 14 novembre au 4 décembre 2024.**

ARTICLE 3 CATÉGORIES DU CONCOURS ET INSCRIPTIONS

Le concours des décors de Noël porte sur trois catégories (sous réserve du nombre de participants suffisant) :

1. Maison individuelle décorée avec ou sans jardin
2. Fenêtres, balcons et/ ou façades décorés pour les appartements et maisons de village
3. Vitrines des commerçants

La Ville de Marsillargues se réserve le droit de choisir la catégorie dans laquelle les maisons concourent.

ARTICLE 4 ILLUMINATIONS

Les décorations devront : être VISIBLES de la rue et IMPÉRATIVEMENT posées et installées sur le domaine privé, (c'est-à-dire, à l'intérieur de votre propriété) et ne devront pas empiéter sur le trottoir et la voie publique.

Les illuminations devront être visibles à partir de 18h et jusqu'à 21h jusqu'au 25 décembre 2024.

Les décorations et illuminations devront être dans le thème de Noël.

ARTICLE 5 CRITÈRES DE JUGEMENT ET NOTATION

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Critères	Points
Esprit de Noël	0 à 5 pts
Harmonie	0 à 5 pts
Originalité	0 à 5 pts
Note personnelle du jury	0 à 5 pts
Note finale	/20

Les participants sont invités à utiliser des illuminations respectueuses de l'environnement dotées d'ampoules à faible consommation et à privilégier les décorations naturelles.

ARTICLE 6 COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé des membres de la commission Culture de la Ville de Marsillargues. Les décorations seront évaluées lors d'un ou plusieurs passages. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées sans y avoir été invités.

ARTICLE 7 RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

Les résultats du concours et la remise officielle des prix aux lauréats seront communiqués le samedi 7 décembre 2024 à 19h lors de l'évènement «Un Noël à Marsillargues #5», sur le site internet www.marsillargues.fr, Comm'Une actu et la page Facebook de la ville de Marsillargues.

Les lots non distribués pourront être retirés durant les mois de décembre et de janvier à la mairie de Marsillargues. Passé ce délai, ils resteront propriété de la commune de Marsillargues.

ARTICLE 8 DROIT À L'IMAGE

Les participants au concours autorisent les organisateurs à photographier ou à filmer leurs illuminations et décorations de Noël et consentent à ce que les photos ou vidéos réalisées soient publiées dans les supports de communication de la ville de Marsillargues ou puissent faire l'objet d'une exposition.

ARTICLE 9 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au concours des illuminations et décorations de Noël entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury. La commune ne saurait être tenue responsable si le concours devait être annulé, notamment faute d'un nombre suffisant de participants au sein d'une catégorie.



Hôtel de Ville

04 11 28 13 20

contact@marsillargues.fr

www.marsillargues.fr